

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2565

présenté par
M. Ardouin

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	25 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	25 000 000
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'augmenter de 25 millions d'euros le budget de l'action 01 "développement de la vie associative" du programme "jeunesse et vie associative", en diminuant du même montant l'action 01 " société de livraison des ouvrages olympiques ou paralympiques" du programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024".

La France a la chance de compter plus d'1,5 millions d'associations, 21 millions d'adhérents et 13 millions de bénévoles. Dans certains territoires notamment ruraux, les associations sont parfois les seules entités à créer du lien social, à apporter culture et vie locale.

Face aux conséquences difficiles de la Covid sur les trésoreries, face aux difficultés de trouver de nouveaux bénévoles, les associations ont plus que jamais besoin de l'appui de l'Etat par le Fonds pour le Développement de la vie associative.

Aussi, nous proposons l'augmentation de 25 millions d'euros pour soulager ces acteurs si importants pour la vie de nos territoires.